

**Larbi ABBAS**

**LES CONTRATS DE TRAVAIL  
EN DROIT MAROCAIN**

**Tome I:  
L'effectivité du contrat de travail**

**Identification du contrat de travail  
(critères du contrat)**

**Preuve du contrat de travail**

**Validité du contrat de travail**

# Table des matières

Sigles et Abréviations.....	5
Sommaire .....	9

## Partie 1:

### L'identification du contrat de travail

<b>Paragraphe préliminaire</b> - De l'intérêt de traiter de l'identification du contrat de travail et de son contenu .....	18
---	----

<b>Chapitre 1 - Les éléments relativement déterminants du contrat de travail:</b> «prestation de travail» et «rémunération» .....	25
--	----

#### **Section 1 – La «prestation de travail» comme critère du contrat de travail .....**

§1) Une prestation de travail consistant en un travail subordonné au moins promis et effectif .....	25
I) Un travail promis, caractérisé par la subordination du travailleur.....	25
A) Un travail promis par le salarié.....	26
B) Un travail caractérisé par la subordination du travailleur.....	31
II) Un travail effectif.....	36
§2) Une prestation de travail comme «objet principal» du contrat.....	37

#### **Section 2 – La rémunération comme critère du contrat de travail .....**

§1) Une rémunération quelle que soit sa forme et sa nature.....	42
I) Une rémunération .....	42
II) Une rémunération quelle que soit sa nature, son montant et son fondement .....	44
§2) Une rémunération en principe proportionnelle au temps du travail, mais pas nécessairement.....	48

<b>Chapitre 2 - Les éléments déterminants du contrat de travail:</b>	
<b>subordination et consentement .....</b>	<b>53</b>
<b>Section 1 – Le lien de subordination comme critère du contrat de travail.....</b>	<b>54</b>
I) Fondement: La subordination dans la loi et en jurisprudence.....	55
II) Intérêt du critère.....	59
§1) Définition de la subordination comme critère du contrat de travail .....	65
I) Du lien de subordination à «l'état de subordination».....	66
A) De la subordination dite «économique» à la subordination qualifiée de «juridique» .....	66
B) De la «subordination juridique» à «l'état de subordination».....	71
II) L'état de subordination, un critère impliquant la vérification d'un seuil variable de direction et de contrôle.....	77
A) L'état de subordination ou la soumission du travailleur à un pouvoir de direction et de contrôle atteignant un certain seuil.....	77
B) Le seuil de direction et de contrôle, une situation de fait appréciée au cas par cas par le juge .....	80
§2) Nature juridique du critère .....	81
I) L'état de subordination, un standard juridique .....	81
II) L'état de subordination, un standard juridique supposant une preuve suffisante et une motivation objective de la part du juge.....	83
<b>Section 2 – Le consentement comme élément du contrat de travail.....</b>	<b>85</b>
I) Justification .....	86
II) Intérêt du consentement comme élément du contrat de travail.....	88
A) Contestation du consentement pour absence de manifestation de volontés .....	89
B) Consentement contesté pour manifestation de volontés équivoques .....	91
§1) Le contenu du consentement: l'offre et l'acceptation dans le cadre du contrat de travail .....	93
I) L'offre dans le cadre du contrat de travail .....	93
A) De l'offre en général.....	93
B) L'offre dans le cadre du contrat de travail .....	97
II) L'acceptation et le contrat de travail .....	103

A) De l'acceptation en tant que composante du consentement.....	103
B) L'acceptation dans le cadre des relations de travail .....	105
§2) La réalisation du consentement: rencontre de l'offre et de l'acceptation dans le cadre du contrat de travail .....	107
I) Le consentement entre présents .....	107
II) Le consentement entre absents, y compris par voie électronique.....	109
A) Le consentement entre absents à proprement parler: contrat par correspondance .....	109
B) Le consentement par voie électronique.....	115
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>119</b>

## **Partie 2 :**

### **La preuve du contrat de travail**

<b>Paragraphe préliminaire - Généralités sur la preuve: objet de la preuve, charge de la preuve et modes de preuve .....</b>	<b>125</b>
I) Objet de la preuve: que doit-on – peut-on prouver? .....	125
A) L'objet de la preuve, un objet à la fois précis et large.....	126
B) Portée eu égard à la preuve du contrat de travail .....	130
II) Qui doit prouver l'existence du contrat de travail?.....	132
A) Le principe: la charge de la preuve incombe au demandeur .....	132
B) Les exceptions au principe: la preuve apportée par le défendeur.....	137
III- Modes de preuve: comment prouver? .....	142

## **Chapitre 1 - L'établissement du contrat de travail**

### **par la preuve dite parfaite: une efficacité relative ..... 145**

#### **Section 1 - La preuve du contrat de travail**

##### **par l'acte authentique ou sous seing privé ..... 146**

§1) La valeur intrinsèque de la preuve littérale: l'acte authentique et sous-seing privé comme moyens de preuve a priori parfait.....	149
I) La preuve par un acte authentique .....	149
A) Conditions de recevabilité .....	149
B) Force probante de l'acte authentique.....	153
II) La preuve par un acte sous-seing privé.....	156

A) Conditions de recevabilité de l'acte sous-seing privé .....	156
B) Force probante de l'acte sous-seing privé .....	160
§2) La valeur extrinsèque de la preuve littérale: l'efficacité limitée de l'acte authentique ou sous-seing privé.....	162
I) La preuve du contenu du contrat de travail et indirectement son existence, par un acte authentique ou sous-seing privé.....	163
II) La preuve directe du contrat de travail par un acte authentique ou sous-seing privé.....	165
A) La preuve du consentement par la preuve littérale .....	165
B) La preuve, par acte authentique ou sous seing privé, de la prestation de travail et de la subordination .....	167
<b>Section 2 – La preuve du contrat de travail par l'aveu.....</b>	<b>169</b>
§1) Régime juridique de l'aveu en tant que moyen de preuve .....	169
I) Les règles régissant l'aveu comme mode de preuve .....	169
A) Règles communes .....	170
B) Règles spécifiques .....	171
II) La valeur probante de l'aveu .....	174
A) La valeur probante de l'aveu judiciaire .....	174
B) La valeur probante de l'aveu extrajudiciaire.....	176
§2) L'intérêt pratique somme toute limité de l'aveu en tant que moyen de preuve du contrat de travail.....	177
I) L'intérêt pratique limité de l'aveu judiciaire .....	177
A) Un intérêt théorique certain .....	177
B) Un intérêt pratique contingent .....	178
II) L'intérêt pratique relativement plus important de l'aveu extrajudiciaire, notamment tacite.....	179
<b>Chapitre 2 - L'efficacité incontestable de la preuve dite imparfaite .....</b>	<b>181</b>
<b>Section 1 - Les témoignages ou «preuve testimoniale» .....</b>	<b>182</b>
§1) Le régime juridique de la preuve testimoniale .....	183
I) Règles générales: ineffectivité des règles en vigueur dans le système civiliste .....	183
A) La place du témoignage dans le système civiliste de la preuve préconstituée.....	183

B) La place du témoignage dans le cadre du système de la liberté de la preuve, système applicable au contrat de travail .....	189
II) Les règles spécifiques.....	192
A) Les conditions de recevabilité de la preuve testimonial.....	192
B) La valeur probante de la preuve testimoniale .....	197
§2) La pertinence du témoignage comme mode de preuve du contrat de travail.....	205
I) L'opportunité empirique du témoignage comme preuve du contrat de travail.....	205
A) Le témoignage, un moyen de preuve adapté à établir les éléments du contrat de travail autres que la subordination .....	206
B) La preuve testimoniale, le moyen de preuve approprié de l'état de subordination .....	209
II) L'efficacité juridique du témoignage comme mode de preuve des éléments du contrat de travail.....	211

## **Section 2 – La preuve du contrat de travail par des présomptions**

<b>de pur fait et indices .....</b>	<b>212</b>
§1) Le régime juridique des présomptions de pur fait et indices .....	212
I) Notion des indices et présomptions de pur fait .....	212
A) Acception .....	212
B) Conditions de recevabilité de la présomption de pur fait et indices..	216
II) Valeur probante des présomptions et indices .....	220
§2) La pertinence des présomptions et indices comme moyen de preuve du contrat de travail - de la subordination .....	221
I) En l'absence de preuve contraire .....	222
A) La grande variété des faits- indices pouvant être produits pour attester de la subordination.....	223
B) L'opportunité des présomptions et indices comme moyen de preuve de la subordination.....	231
II) En présence d'une preuve contraire .....	234
A) La preuve contraire est une preuve dite parfaite .....	234
B) La preuve contraire est une preuve dite imparfaite .....	235
<b>Conclusion de la deuxième partie .....</b>	<b>238</b>

**Partie 3 :**  
**La validité du contrat de travail**

<b>Chapitre 1 - La capacité de conclure un contrat de travail .....</b>	<b>244</b>
<b>Section 1 - La capacité de contracter du point de vue du salarié:</b>	
<b>âge du travail .....</b>	<b>244</b>
§1) L'exigence légale .....	245
I) Le Principe: la capacité de droit commun .....	245
II) Exceptions au principe: la conclusion du contrat de travail par des mineurs âgés entre quinze et dix-huit ans .....	249
A) Domaine de l'exception: la possibilité de recruter des mineurs âgés entre quinze et dix-huit ans.....	251
B) Limites: les conditions du travail des mineurs entre quinze et dix-huit ans .....	252
§2) Les conséquences du non - respect de la condition de capacité .....	258
I) Les conséquences directes.....	258
A) La nullité absolue ou relative du contrat .....	258
B) Les autres conséquences .....	266
II) Les conséquences indirectes: l'anéantissement du contrat avec effet rétroactif .....	267
A) Le Principe de l'anéantissement avec effet rétroactif.....	268
B) Tempéraments: l'effet rétroactif de la nullité du contrat de travail conclu par un incapable .....	268
<b>Section 2 - La capacité de contracter du point de vue de l'employeur .....</b>	<b>272</b>
§1) Conditions liées à la personne du représentant légal de la personne morale - employeur .....	273
I) La conclusion du contrat par le représentant légal ou son délégataire.....	274
II) La conclusion du contrat par un représentant doté de la capacité civile ou, le cas échéant, la capacité commerciale.....	277
§2) Conditions liées aux pouvoirs du représentant de la personne morale - employeur- .....	280
I) Le respect de l'objet social .....	280

II) Le respect des règles relatives au cumul et aux conventions dites réglementées.....	284
A) Respect de règles relatives au cumul entre statut de salarié et celui de mandataire social.....	284
B) Respect des règles relatives aux conventions réglementées .....	289
<b>Chapitre 2 – Les autres conditions.....</b>	<b>302</b>
<b>Section 1– Condition tenant à la volonté des parties:</b>	
<b>l'intégrité du consentement .....</b>	<b>303</b>
§1) Un consentement exempt de l'erreur .....	307
I) De l'erreur- vice du consentement .....	307
II) De l'erreur dans le cadre du contrat de travail .....	313
A) L'erreur du point de vue de l'employeur.....	313
B) L'erreur du point de vue du salarié .....	314
§2) Un consentement exempt du dol .....	316
I) Du dol en général .....	316
A) Notion de dol .....	316
B) Conditions et sanction du dol.....	318
II) Le dol dans le cadre du contrat de travail .....	320
A) Le dol invoqué par l'employeur .....	320
B) Le dol soutenu par le salarié.....	323
§3) Un consentement exempt de la violence.....	324
I) Notion de violence .....	324
II) La violence et la conclusion du contrat de travail .....	327
<b>Section 2 – Les conditions tenant au contrat.....</b>	<b>328</b>
§1) Conditions tenant au contenu du contrat.....	328
I) La validité de l'objet.....	328
A) De la notion de l'objet - Objet du contrat et objet des obligations.....	329
B) De la validité de l'objet dans le cadre du contrat de travail .....	332
II) La validité de la cause .....	346
A) L'existence de la cause immédiate.....	346
B) Une cause lointaine licite .....	349
§2) Condition tenant à la forme du contrat .....	352



I) La forme écrite comme condition de validité du contrat de travail .....	352
A) L'écrit exigé par la loi .....	352
B) L'écrit exigé par la convention des parties .....	355
II) La sanction du non-respect de la forme requise .....	356
A) La nullité du contrat .....	356
B) La requalification du contrat, sanction du contrat précaire non écrit et du contrat du VRP .....	358
<b>Conclusion de la troisième partie .....</b>	<b>362</b>
<b>Conclusions générale .....</b>	<b>363</b>
<b>Bibliographie sélectionnée .....</b>	<b>365</b>
<b>Table alphabétique .....</b>	<b>377</b>



## **Larbi ABBAS**

Enseignant - chercheur  
Université Mundiapolis - Casablanca

Faisant partie des rares contributions spécifiques au contrat de travail au Maroc, le présent ouvrage sera, nous l'espérons, utile pour celles et ceux qui s'intéressent peu ou prou au droit du travail en général et aux relations individuelles de travail en particulier: étudiants, universitaires, praticiens du droit, chefs d'entreprises, représentants du personnel, salariés, entre autres.

Le traité sera décliné en trois tomes. Le régime juridique du contrat de travail de droit commun, contrat à durée indéterminée, savoir son contenu, son exécution et sa cessation, d'une part, celui des contrats de travail dérogatoires, contrats précaires (CDD et CTT) et contrats particuliers (contrats des sportifs, des concierges, des marins...), d'autre part, feront l'objet successivement des tomes II et III à paraître dans un proche avenir. Le présent tome, quant à lui, aborde une thématique encore peu étudiée, mais oh combien importante, celle de l'effectivité du contrat.

Un contrat de travail quelle que soit sa nature, pour produire effets, doit d'abord exister juridiquement, c'est-à-dire révéler les éléments qui le caractérisent, notamment la subordination. Il doit ensuite être prouvé par celui qui s'en prévaut. Il doit enfin se conformer aux conditions de fond et de forme requises par la loi pour la validité de tout contrat. Ce sont là les trois questions qui seront, dans ce premier tome, examinées à la lumière tant de la loi, la jurisprudence et la doctrine marocaines, que du droit comparé.

150 DH

20€



9 789920 661430